**Affaire Karachi**

**Rappel contexte politique :**

1993 : Edouard Balladur était Premier ministre.

Il a nommé François Léotard au ministère de la défense. Renaud Donnedieu de Vabres en est le directeur de cabinet. Ce sont eux qui supervisent les contrats d’armement avec d’autres pays.

**L’origine de l’affaire :**

La branche commerce Direction des Constructions Navales (DCN) du ministère de la défense cherche à vendre 3 sous marins au Pakistan (Contrat Agosta) et 3 corvettes furtives à l’Arabie Saoudite (Sawari II)

Pour gagner les contrats, la DCN commissionne la SOFMA pour le contrat Agosta et la SOFRESA pour le contrat Sawari II. Elles ont pour but d’organiser les réseaux et surtout payer des commissions (=pot de vin, légales à cette époque). En retour la SOFMA a touché 6,25% du montant global de la vente soit 50 millions d’euros.

**L’affaire des rétro commissions**

Début 1994 : négociations pour le contrat Agosta sont presque finis mais étrangement, le ministère de la défense impose à la DCN deux intermédiaires supplémentaires (Ziad Takieddine et Abdul Raman Al-Assir) 2 hommes d’affaire Libanais déjà associé au contrat Sawari II (où ils ont déjà touché 200 millions d’euros). Ils obtiennent une commission de 22 millions d’euros à reverser au Pakistan. Ils en reversent 85%, le reste serait revenu en France.

Ces fonds de commission transitent par une société écran luxembourgeoise : Heine SA. C’est le ministre du budget de l’époque (notre cher Nicolas SARKOZY) qui a créée et géré la comptabilité de Heine SA.

Grâce à une comptabilité opaque, des rétros commissions ont pu être maquillées et ces rétro-commissions auraient servi à financer la campagne présidentielle d’Edouard Balladur en 1995 et le porte parole de cette campagne était Nicolas Sarkozy…

**Les élections : l’arret d’une pratique**

Mais c’est Jacques Chirac qui est élu. Il demande très vite à Charles Million, nouveau ministre de la défense, de vérifier les zones d’ombre autour des contrats d’armement.

La DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure) a donc enquêté envers l’entourage de François Léotard suite à quoi Jacques Chirac demande l’arrêt des commission dont profitent les intermédiaires libanais.

**L’attentat de Karachi**

Le 8 mai 2002, des employés de la DCN envoyés à Karachi pour honorer le contrat « agosta » sont victimes d’un attentat Kamikaze, 11 ouvriers français chargé de la construction des sous-marins meurent. L’enquête est confiée au juge Jean-Louis Bruguière qui suit la piste d’Al Qaida.

**Le Rapport Nautilus**

En parallèle, la DCN charge Claude Thevenet de mener une enquête privée : le rapport appelé « Nautilus » est alors classé secret défense jusqu’en 2008. Il y fait part de la piste d’un règlement de compte lié à l’arrêt du versement des commissions.

C’est maintenant le juge Renaud Van Ryumbeke qui a ouvert une enquête suite d’une plainte des familles des victimes.

**Pourquoi l’affaire rebondit-elle maintenant ?**

Le juge Renaud Van Ryumbeke a décidé de lancer une série de mises en examen sur la base de nouveaux témoignages. M. Takkiedine a été le premier le 14/09

Le 21/09 Thierry Gaubert ancien collaborateur de Sarkozy a été mis en examen pour recel d’abus de bien sociaux.

Le 22/09 Nicolas Bazire, ancien directeur de cabinet de E. Balladur

Hortefeux qui a été grillé à dire au téléphone à Thierry Gaubert que « sa femme parlait trop »